

Le 14 août 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska tenue le lundi 14 août 2017 à 20 h, en la salle municipale, située au 531, rue de l'Église Sud, à Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Messieurs les conseillers Marc Landry, Claude Lévesque, Steeve Santerre et Vital Morin, sous la présidence de Madame Louise Hémond, Maire formant quorum.

Était également présente Madame Maude Pichereau, à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame Louise Hémond déclare la séance ouverte.

2017-08-145

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant l'item « Autres sujets » ouvert.

2017-08-146

ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MOIS DE JUILLET 2017

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2017 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE l'adopter tel que rédigé.

2017-08-147

RENOUVELLEMENT DES SIÈGES IMPAIRS AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

ATTENDU QUE Messieurs Rodrigue Ouellet, Marcel Lajoie et Normand Millette, membres sortants du CCU, ont été contactés par téléphone pour savoir s'ils acceptaient de prendre un autre mandat;

ATTENDU QUE les trois membres sortants du CCU ont accepté de renouveler leur mandat, soit Monsieur Rodrigue Ouellet, Monsieur Marcel Lajoie et Monsieur Normand Millette ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Morin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE renouveler les mandats de Messieurs Rodrigue Ouellet (siège no. 1), Marcel Lajoie (siège no. 3) et Normand Millette (siège no.5) au Comité consultatif d'urbanisme (CCU), et ce jusqu'à la séance du mois d'août 2019.

2017-08-148

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #D2017-001 RELATIVE À LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 275 RUE PRINCIPALE EST

CONSIDÉRANT Que le propriétaire a démoli un hangar de 24' x 30', au 275 rue Principale Est, numéro de lot 5170939 du cadastre du Québec, qui était à 0,15 mètre de la limite de propriété latérale du côté Sud-Ouest et 0,27 mètre du côté Nord-Est.

CONSIDÉRANT Qu'il veut construire un nouveau garage plus petit, soit 20' x 24' et à 0,90 mètre des limites de propriété latérale des côtés Est et Ouest, alors que la marge de recul à respecter est 2 mètres.

CONSIDÉRANT Que le requérant aurait pu reconstruire le garage sur les anciennes fondations tel que prévu à l'article 6.5 du règlement de zonage # 04-90 ;

CONSIDÉRANT Que la demande n'est pas relative à l'usage ni à la densité d'occupation du sol et ne concerne pas une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT Que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT Que l'application du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

CONSIDÉRANT Que le projet ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leurs droits de propriété;

CONSIDÉRANT Que la demande est conforme à toutes les autres dispositions du règlement de construction et à celles des règlements de zonage et de lotissement ne faisant pas l'objet d'une dérogation mineure;

CONSIDÉRANT Que le Comité Consultatif d'Urbanisme (C.C.U.) de Sainte-Hélène-de-Kamouraska recommande au conseil municipal d'accorder la dérogation mineure #D2017-001 demandée par Monsieur Francis Picard pour sa propriété du 275 rue Principale Est et portant le numéro de lot 5170939 du cadastre du Québec ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accorder la dérogation mineure demandée par Monsieur Francis Picard pour la construction d'un garage de 20' x 24', à 0,90 mètre des limites de propriété latérale des côtés Est et Ouest, au 275 rue Principale Est.

2017-08-149

RÉSOLUTION DÉNONÇANT L'IMPLICATION FINANCIÈRE DU FONDS DE SOLIDARITÉ DE LA FTQ DANS PANGÉA

ATTENDU que deux des plus importants investisseurs institutionnels du Québec, soit la Caisse de dépôt et placement du Québec et le Fonds de solidarité FTQ ont investi chacun 10 millions de dollars dans le cadre d'une ronde de financement de 50 millions de Pangea;

ATTENDU que selon son modèle d'affaire, Pangea achète des terres et s'associe à des agriculteurs locaux pour créer une société de production agricole;

ATTENDU que ce modèle d'affaire favorise principalement la production céréalière sur de grandes superficies localisées dans les secteurs d'agriculture dynamique et non les terres sujettes à une déprise agricole ou dévalorisées, et n'est donc pas favorable à la diversification de notre agriculture ou à une remise en culture des terres non optimisées ou à une occupation dynamique du territoire;

ATTENDU qu'une partie des revenus nets dégagés par la récolte des cultures sur les parcelles détenues par ces fonds d'investissement seront sortis de notre économie locale et n'y reviendront pas;

ATTENDU que l'un des principaux freins à l'établissement des jeunes en agriculture est la valeur élevée des actifs agricoles et l'écart de plus en plus grandissant entre la valeur marchande et économique des fermes et que cet écart est exacerbé de plus en plus par la spéculation qui se fait sur la valeur des terres agricoles;

ATTENDU que la relève agricole au Québec ne peut concurrencer les moyens d'entreprises financières privées et de gros joueurs;

ATTENDU que l'achat de terres par des firmes d'investissement privées, en co-entreprise ou non constitue un modèle d'agriculture qui s'oppose aux intérêts de la relève agricole et aux fermes familiales actuelles de la MRC de Kamouraska et conséquemment, aux intérêts de la communauté;

ATTENDU que la MRC de Kamouraska a déjà énoncé, à plusieurs reprises ses préoccupations en regard de l'accaparement et la financiarisation des terres et a déposé un mémoire à cet effet à la commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles en 2015;

ATTENDU que la Caisse de dépôt et de placement du Québec ainsi que le Fonds de solidarité FTQ sont constitués en quelque sorte de «l'argent des Québécois», et qu'à cet effet, les investissements devraient considérer les intérêts de la population et non seulement les bonnes occasions;

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Marc Landry

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le présent conseil :

Déplore les investissements réalisés par le Fonds de solidarité FTQ et la Caisse de dépôt et de placement du Québec dans l'entreprise Pangea, dont le modèle d'affaire, assimilable à de l'accaparement et de la financiarisation des terres, constitue une concurrence au développement des entreprises agricoles familiales et à la relève, et nuit à l'occupation dynamique du territoire;

Souligne l'importance que les investissements issus de fonds publics, notamment en provenance de la Caisse de dépôt et de placement du Québec et du Fonds de solidarité de la FTQ soient effectués en considérant l'intérêt de l'ensemble de la population québécoise et en priorisant l'acceptabilité sociale.

À cet effet, le présent conseil demande à ce que ces organisations ne s'associent plus à des entreprises dont les pratiques sont largement décriées ou remises en question par de nombreux acteurs de la société.

2017-08-150

AUTORISATION DE S'INSCRIRE À UNE FORMATION À DISTANCE SUR LE BUDGET MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que l'Association des directeurs municipaux du Québec offre six cours de formation à distance, dont un sur la préparation et la gestion du budget municipal ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de Sainte-Hélène-de-Kamouraska autorise Madame Maude Pichereau à s'inscrire au cours de formation en ligne «Budget municipal : des résultats détaillés à la situation financière » au coût de trois cent soixante-quatre dollars (364 \$) plus taxes.

2017-08-151

DEMANDE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES MUNICIPALITÉS DU KAMOURASKA - VOLET ACTIVITÉS

CONSIDÉRANT QUE, pour l'année 2017, la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska entend soutenir l'activité «La fête de la famille»;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska demande un montant de cinq cents dollars (500 \$) au Fonds de développement des municipalités du Kamouraska (FDMK), volet activités;

2017-08-152

RÉSOLUTION POUR LE PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER (ACCÈS LOGIS)

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Morin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska renouvelle l'entente concernant le Programme de supplément au loyer (org. : 003540, entente 4827, volet 2, 2006) pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 mars 2018 et confirme sa participation financière équivalente à 10 % du montant total versé aux personnes admissibles à ce programme et résidentes au Domaine des Pivoines.

2017-08-153

DEMANDES DE COMMANDITE

Aucune demande ce mois-ci.

RAPPORT DES CONSEILLERS RESPONSABLES DE DOSSIERS MUNICIPAUX

2017-08-154

APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire les paiements :

- Liste des incompressibles :	6 175,75\$
- Liste des comptes à payer :	35 987,29\$
- Salaires et allocations de dépenses de juillet 2017 :	<u>25 450,15\$</u>
TOTAL :	67 613,19\$

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Maude Pichereau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires décrits dans la liste du mois de juillet 2017.

Directrice générale et secrétaire-trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

Suite à la demande formulée par messieurs Luc Chamberland et Jacques St-Pierre, au printemps 2017, de permettre la circulation des VTT dans les rues à 30 km/h, le conseil s'est penché sur la question. Après délibération, il a été décidé que cette demande n'était pas une priorité de la municipalité pour le moment.

2017-08-155

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesuqe

Et résolu à l'unanimité, la clôture et la levée de la séance à 20 h 25.

Signature du procès-verbal :

Louise Hémond
Maire

Maude Pichereau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Note :

« Je, Louise Hémond, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire